

## Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical  
du 21 septembre 2017 – 20h00  
Centre de Convention d'Archamps  
Amphithéâtre Hermance**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE - M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Alain LETESSIER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT – Mme Nadine JACQUIER, suppléante de M. Guillaume MATHELIER

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Muriel BENIER – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT - M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

M. Dominique BONAZZI – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. François DEVILLE, suppléant de M. Pierre FILLON

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI - M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Antoine VIELLIARD

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

M. Stéphane VALLI - M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

M. Christophe MAYET – M. Régis PETIT - Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

**Excusés** : M. Etienne BLANC - M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Patrick PERREARD – M. Louis FAVRE – M. Jean-Yves MORACCHINI

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	3
II. ADMINISTRATION GENERALE .....	3
POINT N°1 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU .....	3
POINT N°2 – CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES : INFORMATION .....	3
III. MOBILITE.....	4
POINT N°1 - SCHEMA METROPOLITAIN DES MOBILITES : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE....	4
POINT N°2 – PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LA REDUCTION DU TRAFIC PENDULAIRE MOTORISE DE TRANSIT AU NIVEAU DES DOUANES DE SORAL II, SEZEGNIN, CHANCY II ET CERTOUX .....	6
IV. PREPARATION DU BUREAU DU GLCT DU 26 SEPTEMBRE 2017 .....	6
V. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE.....	6
POINT N°1 – SUITES DE LA CAMPAGNE D'INCITATION A LA DECLARATION DE RESIDENCE .....	6
POINT N°2 – EXPOSITION FRONTIERES : ADOPTION DES CONVENTIONS.....	7
1 RAPPEL DU CONTEXTE.....	7
2 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION .....	7
3 RAPPEL DU ROLE DU POLE METROPOLITAIN .....	7
4 IMPACTS FINANCIERS POUR LE POLE METROPOLITAIN .....	8
POINT N°3 – LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN.....	8
VI. TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	9
POINT N°1 - INFORMATION AIR/ENERGIE : COMITE DE PILOTAGE TEPOS, ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PACT'AIR, LANCEMENT DE LA CONSULTATION PCAET, ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, CAMPAGNE DE COMMUNICATION REGENERO	9
POINT N°2 - ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT REGENERO .....	10
VII. ECONOMIE.....	11
POINT N°1 - GEOFAB DU GRAND GENEVE : REMISE DES PRIX DU 1 <sup>ER</sup> APPEL A PROJETS ET LANCEMENT DU 2E APPEL A PROJET .....	11

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-François CICLET est désigné secrétaire de séance.

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

### **POINT N°1 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU**

*Monsieur le Président Jean DENAIS fait état des travaux du Bureau.*

*Depuis le Comité syndical du 29 juin dernier, le Bureau du Pôle métropolitain s'est réuni à deux reprises, le 19 juillet et le 15 septembre.*

*Lors de ces séances, les membres du Bureau ont réaffirmé la nécessité d'établir les priorités politiques du Pôle métropolitain et de déterminer une ligne d'action claire dans ses trois principaux domaines d'intervention : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Monsieur le Président fait état des remarques formulées par le Bureau en séance du 19 juillet.*

*La mobilité constitue la priorité de l'action du Pôle métropolitain. L'objectif est de le transformer en Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à moyen terme. Il s'agira notamment d'envisager des prises de compétences par paliers successifs.*

*En matière de transition énergétique, le Bureau souhaite confirmer les missions actuelles du Pôle en matière de planification, de constitution d'un centre de ressources au service des membres et d'accompagnement des initiatives portées les collectivités membres.*

*Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la volonté est de réaffirmer l'objectif d'un SCOT métropolitain. Les questions des étapes préalables, des périmètres liés à ces étapes et du calendrier font toutefois débat. Un certain nombre de rendez-vous politiques seront donc organisés dans les semaines à venir afin de pouvoir garantir l'objectif final.*

*Quant au développement économique, au-delà de la promotion du Genevois français, il semble judicieux de s'interroger sur les conditions et modalités de travail sur les sites stratégiques d'intérêt métropolitain. La question du rôle du Pôle métropolitain dans le dialogue avec l'Aéroport International de Genève a également été abordée lors du séminaire du Bureau. De même, le droit à l'expérimentation semble constituer un axe fort du nouveau gouvernement : cela pourrait permettre de réaborder la question des zones à statut spécial en zones frontalières. Enfin, alors que tous les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes se réorganisent, les élus du Bureau souhaitent engager une réflexion visant une meilleure intégration des outils de développement économique, permettant davantage de mutualisation et de synergie.*

*Monsieur le Président explique que ces ambitions politiques posent des questions en termes de moyens nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route. En effet, le travail de prospective financière confirme l'effet ciseau, déjà annoncé depuis plusieurs années, même si le Pôle métropolitain dispose encore d'un report budgétaire au budget 2018. De plus, au regard de la progression du rythme de réalisation du budget, la hausse des contributions doit être débattue. Au-delà de ces réflexions, la recherche de nouveaux partenaires pour financer le programme de travail est bien entendu poursuivie.*

*Monsieur Jean DENAIS rappelle que les délégués du Pôle métropolitain continueront d'être impliqués dans les réflexions à mener, notamment dans le cadre des Conférences thématiques.*

*Monsieur Stéphane VALLI, confirme que des discussions sont en cours concernant le calendrier général pour la mise en œuvre d'un SCOT métropolitain.*

*Monsieur Hubert BERTRAND s'interroge sur le devenir des agences économiques du territoire et souhaite que cette question soit abordée dans le cadre des réflexions qui sont menées. Monsieur le Président affirme que ce point fait partie des débats liés au développement économique du territoire. Il rappelle toutefois que ce sujet est étroitement lié à la mise en œuvre de la politique économique de la Région qui a repris cette compétence.*

### **POINT N°2 – CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES : INFORMATION**

*Monsieur le Président indique que la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a programmé, dans le courant du second semestre 2017, le contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte de l'ARC pour les exercices 2010 et suivants. A l'issue d'une première rencontre avec le magistrat en charge du contrôle, Monsieur Gilles JAILLOT, Monsieur Jean DENAIS a été informé que le contrôle sera également étendu au Pôle métropolitain.*

*Le Président n'est pas surpris que le Pôle métropolitain et l'ARC Syndicat mixte soient contrôlés, notamment au regard du rôle essentiel de ces structures dans le domaine de la coopération transfrontalière. L'assemblée du Pôle sera informée de l'avancée du contrôle.*

### III. MOBILITE

#### POINT N°1 - SCHEMA METROPOLITAIN DES MOBILITES : ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE

*Monsieur Stéphane VALLI, Vice-Président en charge de la mobilité, présente la feuille de route du schéma métropolitain des mobilités (cf dossier de séance) et le projet de délibération proposant son adoption.*

La mobilité constitue la priorité politique du Pôle métropolitain en raison des défis importants que connaît le territoire pour permettre son développement durable et équilibré.

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports et déplacements résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements lié à la dynamique de développement du territoire (1.4 million de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transport collectif en retrait par rapport à des territoires comparables (seulement 6.3% de déplacements en transport collectifs, et -20% d'offre et -20% de fréquentation par rapport à une agglomération française de taille moyenne) et insuffisamment coordonnée.

A l'horizon 2020, c'est 120 000 déplacements quotidiens supplémentaires dont 70 000 en voitures qui sont attendus (soit +10% par rapport à 2015). A l'horizon 2030, 400 000 déplacements quotidiens supplémentaires dont, 220 000 en voitures, sont également projetés.

Face à l'ampleur de ces défis, les élus du Genevois français souhaitent se saisir pleinement de la question des mobilités et se fixent des objectifs ambitieux formalisés dans le schéma métropolitain des mobilités :

- ils réaffirment la mobilité comme « priorité des priorités » conscient qu'une action forte en la matière est nécessaire pour que le territoire préserve la qualité de vie, conserve son attractivité économique et agisse de manière ambitieuse et durable pour la transition écologique et la santé publique (TEPOS – Territoire à Energie Positive) ;
- ils expriment une ambition première qui consiste à retrouver « la liberté collective de se déplacer » ce qui signifie avant tout fluidifier les déplacements en s'attaquant à la congestion et proposer un bouquet d'offre de services à la mobilité pour les différents usages (agir sur tous les leviers) ;
- une telle ambition n'est possible qu'en modifiant la structure de la mobilité avec une forte évolution, échelonnée dans le temps, vers une mobilité plus durable répondant aux exigences de soutenabilité environnementale et de transition écologique.

Pour répondre à ces enjeux et améliorer les déplacements, le Pôle métropolitain souhaite se doter d'une feuille de route opérationnelle 2017-2020, définie à partir des principes suivants :

- renforcer les capacités d'actions collectives du Genevois français ;
- passer à l'opérationnel (en actant le passage d'un Pôle métropolitain outil de coordination et d'études à un Pôle métropolitain mettant en œuvre des actions et services d'intérêt métropolitain) ;
- tout mettre en œuvre pour faire face à l'urgence des mobilités pour que des solutions apparaissent avant 2020.

Plusieurs principes prévalent à l'élaboration de cette feuille de route :

- le souci de la valeur ajoutée et de la subsidiarité (« faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul »), le Pôle métropolitain ayant vocation à intervenir là où l'action publique est absente ou incomplète aujourd'hui ;
- le souci de consacrer les énergies à engager des actions opérationnelles, concrètes avec un impact à court terme ;
- le souci d'expérimenter et de démontrer la valeur ajoutée d'interventions à l'échelle métropolitaine. Le Pôle métropolitain est un outil adapté pour porter, pour le compte de ses membres, des expérimentations et des actions innovantes par leurs champs d'application ou par leur échelle d'appréhension. Ainsi, les élus souhaitent engager le Pôle métropolitain dans un processus de mise en œuvre opérationnelle d'actions ou de dispositifs qui feront l'objet d'évaluations et pourront ensuite être reconduits, développés, adaptés.

La feuille de route comprend 4 missions qui doivent permettre de faire face aux défis rencontrés :

- Mission 1 : être le pilier et le garant du développement durable du territoire aux différentes échelles et aux différents horizons de temps
  - ➔ Réaliser des démarches de planification ambitieuses : Projet d'Agglomération, interPDU, SCoT métropolitain ; dialoguer et négocier avec les partenaires sur le développement des transports collectifs ; programmer les investissements nécessaires
- Mission 2 : œuvrer au développement de la mobilité locale en développant un centre de ressources au service des Autorités Organisatrices de la Mobilité du territoire
  - ➔ Mettre en place et animer un réseau d'échanges sur la mobilité, mutualiser des actions opérationnelles (stationnement, logistique urbaine,..), organiser la convergence des AOM

- Mission 3 : mettre en place un dispositif de conseil en mobilité à destination des employeurs du territoire
  - ➔ Réaliser et mettre en œuvre des plans de mobilités pour les principaux employeurs du territoire
- Mission 4 : déployer des solutions ambitieuses de mobilité innovante à destination des habitants du territoire
  - ➔ Déployer un réseau complet et pluriel de covoiturage à l'échelle métropolitaine (au-delà d'un périmètre qui dépasse un membre du Pôle) et transfrontalière, poursuivre le déploiement de l'autopartage, mettre en place d'une centrale de mobilité métropolitaine, développer et promouvoir les modes doux.

Par conséquent, le Pôle métropolitain se met en position de répondre aux attentes de ses mandants : les représenter auprès des grands partenaires institutionnels pour peser plus fort (mission 1), leur permettre de mieux mettre en œuvre leurs politiques locales (mission 2), apporter un service aux employeurs du territoire (mission 3) et apporter un service innovant aux habitants du territoire que les EPCI seuls ne pourraient déployer (mission 4).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le schéma métropolitain des mobilités : feuille de route, préalable à la réalisation du plan d'actions

*Monsieur Ludovic ANTOINE précise que la feuille de route ayant été adoptée, il s'agit dorénavant d'enclencher la mise en œuvre d'actions concrètes qui permettent de nourrir son contenu. Il évoque les actions liées aux services à la mobilité (covoiturage, autopartage,..), comme compléments au programme d'investissement massif déployé sur les transports collectifs ces prochaines années. Les priorités à court terme consistent, pour le Pôle métropolitain, à développer des solutions souples sur le covoiturage, et à proposer des pistes d'actions préparatoires aux plans de mobilités d'employeurs.*

*Nicolas BOUGEON (Bureau d'études Mensia), ajoute que des liens doivent être établis avec les entreprises suisses pour travailler avec elles sur le problème de congestion aux frontières.*

*Monsieur Hubert BERTRAND rebondit sur l'annonce de Luc BARTHASSAT, qui propose, pour contrôler davantage le trafic, d'installer des péages à la frontière : cette solution ne semble pas pertinente et ne résoudra pas les problèmes de circulation. Il est par ailleurs précisé que le plan de mobilité du Genevois français ne le prend pas en compte.*

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que la question d'un péage aux frontières est apparue en 2015. Ce projet de loi a été soumis au Grand Conseil par les Verts et les Socialistes qui voyaient, dans cette infrastructure, un moyen de financer le développement des transports en communs suisses et transfrontaliers. Ce projet a finalement été écarté. Bien que le sujet du péage ne soit pas à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Vice-Président estime que ce point devra être débattu ultérieurement au sein de l'Assemblée du Pôle métropolitain. En ce qui concerne l'annonce de Luc BARTHASSAT, il suggère de ne pas réagir immédiatement. En effet, de nombreux groupes de travail transfrontaliers se sont montés au rythme des déclarations des élus Genevois en matière de mobilité. Or, si les discussions et les réflexions avancent sur des sujets tels que la traversée du lac, le test de fermeture des petites douanes ou le bouclage du réseau autoroutier, c'est d'abord au sein du GLCT qu'il faut débattre de ces sujets, du fait de ses compétences et de ses responsabilités dans le domaine de la mobilité transfrontalière.*

*Monsieur Jean DENAIS constate que les offres des transports en commun sur le Canton de Genève et à l'échelle du Grand Genève ne sont pas suffisantes au regard des besoins du territoire. Si des solutions doivent être apportées, l'hypothèse d'un péage sera examinée avec beaucoup d'attention compte tenu des impacts significatifs d'un tel dispositif sur la partie française.*

*Monsieur Hubert BERTRAND ne croit pas en la volonté des genevois d'améliorer le réseau des transports en commun puisque les suisses étaient déjà réticents pour cofinancer les P+R.*

*Au regard des enjeux du territoire, Monsieur Claude BARBIER estime qu'il faudrait travailler sur la création d'une AOM transfrontalière dont la gestion serait confiée au GLCT. Il cite en exemple le fonctionnement de l'aéroport transfrontalier de Bâle et Mulhouse.*

*Monsieur Stéphane VALLI partage cet avis, mais cette étape ne peut pas être envisagée tant que le Genevois français ne s'est pas lui-même structuré en matière de mobilité. En effet, certains EPCI membres du Pôle sont déjà AOM (à l'instar d'Annemasse Agglomération) et d'autres non. L'organisation est très hétérogène.*

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES soutient également la nécessité de travailler par étape, en visant dans un premier temps la coordination et la structuration du territoire.*

*Monsieur Alain LETESSIER partage les ambitions politiques du Bureau pour le Pôle métropolitain et soutient pleinement la mise en place du schéma de mobilité. Il rappelle les efforts déployés par Annemasse*

Agglo pour développer son AOM. Aussi, seul un travail en commun permettra d'homogénéiser les pratiques des membres du Pôle métropolitain et de rattraper le retard de certains territoires.

## **POINT N°2 – PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LA REDUCTION DU TRAFIC PENDULAIRE MOTORISE DE TRANSIT AU NIVEAU DES DOUANES DE SORAL II, SEZEGNIN, CHANCY II ET CERTOUX**

*Il s'agit d'un point d'information sans délibération. Monsieur Pierre-Jean CRASTES rend compte des travaux en cours. Le comité syndical aura à se prononcer probablement d'ici la fin de l'année. Il rappelle que les partenaires français et suisses travaillent à la préparation d'un protocole d'accord transfrontalier portant sur la réduction du trafic pendulaire motorisé de transit sur les douanes de Soral II, Sézegnin, Chancy II et Certoux. L'objectif est de parvenir à un accord d'ici le mois de novembre 2017.*

*Pour mémoire, le projet initial était de fermer ces douanes. Les discussions ont permis d'acter le principe qu'un certain nombre de mesures alternatives puissent être mise en place. Aussi, afin de parvenir à la mise en place d'un plan d'actions permettant de réduire le trafic motorisé aux douanes concernées, un comité de pilotage transfrontalier a été instauré et s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2016. Pour mémoire, ce Comité de pilotage est composé de représentants de la République et canton de Genève, de l'Etat français, des communes suisses et françaises concernées (Soral, Avusy, Chancy, Perly-Certoux, Viry, Valleiry, St-Julien), de l'Etat français, de la Communauté de communes du Genevois, du Département de la Haute-Savoie, d'ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc) et du Pôle métropolitain du Genevois français, coordinateur des maîtres d'ouvrages français.*

*A l'issue de l'application de ces mesures, si le trafic pendulaire est tangiblement réduit, aucun test de fermeture ne sera effectué. Dans le cas inverse, les partenaires procéderont – mais pas avant la mise en service de l'accès ouest de Saint-Julien - à un test d'ouverture, d'une durée maximale de 6 mois, des petites douanes susmentionnées, aux heures de pointe du matin de 6h00 à 8h30 aux seuls covoitureurs, bus et deux roues. Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise toutefois que les partenaires ne se sont pas encore accordés sur la notion de « réduction » du trafic. En effet, quelles que soient les actions mises en place, il sera impossible de réduire de moitié le trafic. Le critère de réduction doit être précisément défini. Cette question sera traitée lors du prochain Comité de pilotage.*

## **IV. PREPARATION DU BUREAU DU GLCT DU 26 SEPTEMBRE 2017**

*Monsieur le Président précise que les principaux sujets traités lors la réunion du 26 septembre sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.*

## **V. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE**

### **POINT N°1 – SUITES DE LA CAMPAGNE D'INCITATION A LA DECLARATION DE RESIDENCE**

*Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français a engagé une large campagne d'incitation à la déclaration de résidence sur tout le périmètre du Genevois français. Il a procédé en juin dernier à la distribution, dans toutes les boîtes aux lettres des 120 communes du Genevois français, d'un livret 8 pages soulignant l'intérêt de la déclaration en résidence principale des frontaliers travaillant dans le canton de Genève, qu'ils soient français ou suisses.*

*L'objectif de cette campagne est de conforter les recettes issues de la Compensation financière genevoise qui restent indispensables au financement des équipements et services mis à disposition de la population.*

*Au regard de l'intérêt porté par les collectivités locales à cette démarche, la campagne de communication menée en juin 2017 est appelée à se poursuivre à court terme avec les modalités suivantes :*

- la proposition d'affiches et de flyers aux communes du Genevois français incitant à la déclaration de résidence principale, voire la réimpression de livrets d'information à la demande (dernier trimestre 2017) ;*
- la relance d'une communication grand public sur une note humoristique/positive (réflexion en cours, cible fin 2017) ;*
- la distribution large de kits de communication web (bannières, versions dématérialisées des supports papier) aux communes, intercommunalités, collectivités partenaires, administrations de l'Etat, associations...*

*Monsieur Gabriel DOUBLET a proposé aux membres du Bureau de mettre en place et de conduire un groupe de travail pour encadrer et orienter les démarches liées à la déclaration de résidence, à l'exploitation et à l'analyse des données disponibles. Cette commission serait composée des Vice-présidents aux finances des intercommunalités membres du Pôle métropolitain ainsi que de maires ou maires-adjoints désignés par les intercommunalités. L'objectif sera d'étudier la convergence des pratiques de recensement ainsi que la faisabilité d'outils de recensement mutualisés. Les partenaires institutionnels (Etat, Canton de Genève, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie) devront être associés à ce travail.*

*Il s'agit également d'obtenir la coopération du Canton de Genève, de l'Etat et des Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il est proposé d'engager un dialogue direct avec chacun des acteurs sur les enjeux de la déclaration de résidence principale et les intérêts respectifs. A court terme, il s'agira d'ouvrir un dialogue avec l'Office cantonal de la population, le Département des Finances du Canton de Genève ou encore les services de l'Etat (Douanes, DDFIP).*

*Monsieur Hubert BERTRAND souligne la nécessité d'obtenir la liste des frontaliers. Ce document permettrait de repérer les résidents non déclarés. Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique que le Département de la Haute-Savoie fournit cette liste aux communes. Ce n'est pas le cas pour le Département de l'Ain. Monsieur Jean DENAIS ajoute que des démarches sont justement en cours pour obtenir la liste du Département de l'Ain. Monsieur Christophe MAYET approuve cette démarche.*

*Monsieur Jean-Luc BOCQUET aimerait connaître approximativement le nombre de résidents non déclarés. Monsieur Gabriel DOUBLET indique que ce chiffre a été estimé à environ 20 000 habitants, ce qui représente une enveloppe importante de fonds frontaliers non perçus.*

## **POINT N°2 – EXPOSITION FRONTIERES : ADOPTION DES CONVENTIONS**

### **1 Rappel du contexte**

En 2016, suite à une visite de l'exposition dédiée aux « Frontières » présentée au Musée national de l'histoire de l'immigration, M. Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglo, a proposé au Pôle métropolitain un partenariat visant l'acquisition de l'exposition par Annemasse Agglo et sa mise à disposition à « l'ARC », en vue de son itinérance sur le Genevois français (voire le Grand Genève), à l'instar de ce qui a été organisé pour l'exposition photo.

Concrètement, l'exposition accompagnée de supports pédagogiques peut ainsi circuler et être exploitée pendant 5 ans, soit jusqu'en août 2021. Destinée à des publics scolaires et adultes, l'exposition peut être diffusée auprès des partenaires publics et privés à partir du mois d'août 2017. Elle présente quelques clés de compréhensions, historiques et géographiques, mêlant l'histoire des migrations, la géographie des frontières, et des témoignages, dans le monde et plus particulièrement en Europe et en France.

Le temps que le montage de ce partenariat se formalise a été mis à profit puisque d'autres projets et actions émanant d'acteurs locaux ont pu être réunis, pour créer un « kit ». Il est aujourd'hui le fruit d'un travail multipartenarial entre le Pôle métropolitain du Genevois français, Annemasse Agglo, Archamps Village, la Salévienne et Paysalp.

Ainsi peuvent désormais être proposés aux collectivités locales, aux associations, aux écoles, différents supports de réflexion et de débat autour du thème de la frontière : exposition, courts métrages, conférence, danse et médiation.

L'exposition, le DVD, les conférences sont disponibles immédiatement. Le spectacle de danse et les outils de médiation culturelle seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sont réservés en priorité par Archamps Village pour les six premiers mois de 2018.

L'exposition est mise à disposition à compter de la date de signature de la convention tripartite entre le Musée national de l'histoire de l'immigration, le Pôle métropolitain et Annemasse Agglo, pour une durée de trois ans, pouvant être prolongée jusqu'au 31 août 2021.

Toutes les conventions annexées au projet de délibération adoptent les mêmes échéances.

### **2 Conventions de mise à disposition**

Six conventions sont présentées aux membres du Comité Syndical qui viennent préciser les engagements et les rôles de chacun :

1. une convention entre les trois partenaires organisateurs que sont le Musée National de l'Histoire de l'Immigration, le Pôle métropolitain du Genevois français et Annemasse Agglo, sur proposition du Musée, et relative uniquement à l'exposition ;
2. une convention entre le Pôle métropolitain du Genevois français et Annemasse Agglo précisant les conditions de la mise à disposition de l'exposition et de prêt du DVD ;
3. une convention entre le Pôle métropolitain et Archamps Village, relative au spectacle de danse et à la médiation culturelle ;
4. une convention entre le Pôle métropolitain et la Salévienne, relative aux conférences ;
5. une convention entre le Pôle métropolitain et Paysalp, relative à la mise à disposition du DVD Frontières et les frais de diffusion en public ;
6. une convention type entre le Pôle métropolitain du Genevois français et toute structure souhaitant recevoir tout ou partie du kit « Frontière ».

### **3 Rappel du rôle du Pôle métropolitain**

- Diffusion de l'information auprès des collectivités et du réseau des acteurs culturels

- Gestion de l'itinérance et du planning, accompagnement des emprunteurs
- Communication globale du programme
- Appui aux formalités douanières pour le passage des éléments du kit Frontières.

#### **4 Impacts financiers pour le Pôle métropolitain**

Dans ce cadre, les dépenses financières à charge du Pôle métropolitain concernent les postes suivants :

- le carnet ATA pour le passage de la frontière, coût estimé à 500 euros ;
- les dépenses de communication globale (programme, affiche, etc), estimées à 2 370 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les six conventions annexées à la présente délibération
  1. une convention entre les trois partenaires organisateurs que sont le Musée National de l'Histoire de l'Immigration, le Pôle métropolitain du Genevois français et Annemasse Agglo, sur proposition du Musée, et relative uniquement à l'exposition, N° 2017-262 ;
  2. une convention type entre le Pôle métropolitain du Genevois français et toute structure souhaitant recevoir tout ou partie du kit « Frontières », qui figure en annexe 2 de la convention ci-dessus ;
  3. une convention entre le Pôle métropolitain du Genevois français et Annemasse Agglo précisant les conditions de la mise à disposition de l'exposition et du DVD ;
  4. une convention entre le Pôle métropolitain et Archamps Village, relative au spectacle de danse et à la médiation culturelle ;
  5. une convention entre le Pôle métropolitain et la Salévienne, relative aux conférences ;
  6. une convention entre le Pôle métropolitain et Paysalp, relative à la mise à disposition du DVD Frontières et les frais de diffusion en public.
- **AUTORISE** le Président à les signer ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces conventions.

*Monsieur Gabriel DOUBLET souligne la richesse culturelle de cette exposition qui se décline sous différentes formes d'art.*

*Monsieur Christophe MAYET interroge le Directeur du Pôle métropolitain sur la surface nécessaire pour recevoir cette exposition. Monsieur Frédéric BESSAT indique que la convention cadre mentionne 25m².*

#### **POINT N°3 – LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LE CONSEIL CONSULTATIF METROPOLITAIN**

*Monsieur Gabriel DOUBLET rappelle que le Comité syndical du 29 juin dernier a validé le Règlement Intérieur du Conseil consultatif métropolitain ainsi que la composition du jury, (présidé par lui-même), et qui réunit :*

- Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président de la CC Genevois ;
- Monsieur Claude BARBIER, représentant la CC Genevois ;
- Monsieur Pierre FILLON, représentant Thonon Agglomération ;
- Monsieur Régis PETIT, représentant la CC Pays Bellegardien.

*Une première réunion s'est tenue le 29 août dernier. L'objectif était d'arrêter la fiche de candidature, le projet de flyers ainsi que la base de données pour adresser l'appel à candidature. En parallèle, un courrier à destination des instances départementales et régionale accompagnera l'envoi du flyer. Ces dernières doivent effectuer un relais auprès de leurs antennes locales afin de garantir une large diffusion de cet appel à candidature.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET explique que les candidatures seront examinées sur la base de critères généraux (territoire d'appartenance, âge, parité femme/homme) ainsi que sur l'expérience citoyenne réussie, les compétences en lien avec les thématiques à traiter et la motivation. Une note sera attribuée pour évaluer ces trois derniers critères.*

*Monsieur le Vice-président rappelle que le Conseil consultatif métropolitain sera également composé d'un représentant du Conseil de développement de chaque membre du Pôle métropolitain. Il précise toutefois que certains membres ne sont pas encore dotés de Conseil de développement. Ces représentants intégreront donc le Conseil consultatif métropolitain au fur et à mesure de leur installation au sein des périmètres communautaires respectifs.*

*Monsieur Gabriel DOUBLET présente les prochaines échéances du processus de création du Conseil consultatif métropolitain :*

- Semaine du 25 au 29 septembre : envoi du flyer, par voie numérique, à tous les destinataires de la base de données (environ 150 organismes identifiés), aux communes et membres du Pôle métropolitain ;
- 5 novembre : date limite pour le dépôt des candidatures, soit 5 semaines ;

- 9 novembre : réunion du jury d'examen des candidatures ;
- 14 décembre : validation de la composition du Conseil consultatif par le Comité syndical ;
- Janvier 2018 : Installation du Conseil consultatif métropolitain.

## VI. TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### POINT N°1 - INFORMATION AIR/ENERGIE : COMITE DE PILOTAGE TEPOS, ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PACT'AIR, LANCEMENT DE LA CONSULTATION PCAET, ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, CAMPAGNE DE COMMUNICATION REGENERO

#### COPIL TEPOS (Territoire à Energie Positive) du Genevois français

Monsieur Pierre-Jean CRASTES explique que le Comité de Pilotage TEPOS s'est réuni pour la première fois le 19 septembre. Cette instance formelle est dédiée au pilotage multipartenarial de la démarche qui associe notamment la Région, les Départements, l'ADEME ainsi que les services de l'Etat. A l'occasion de cette séance, l'ADEME a souligné la capacité du Pôle métropolitain à entraîner et à mobiliser ses membres dans le portage de projet et d'actions.

#### COPIL PACT'AIR

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que l'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu sanitaire essentiel. Ce constat étant partagé par les partenaires français et suisses, le Canton de Genève et le Pôle métropolitain ont élaboré le programme PACT'AIR afin de travailler sur la mise en place d'actions coordonnées en vue d'améliorer la gestion de la qualité de l'air et de répondre ainsi aux attentes de la population du Grand Genève.

Le Comité de pilotage de cette opération s'est réuni pour la première fois le 5 septembre dernier afin de valider le contenu du plan d'actions qui sera soumis à l'avis du GLCT le 26 septembre puis à l'Instance Politique de Coopération (IPC) du CRFG le 16 novembre 2017. Monsieur le Vice-Président présente le contenu du plan d'actions qui se décline en 14 actions et 33 sous-actions transfrontalières.

Ces mesures se traduisent par :

- des actions **transfrontalières** : il peut s'agir soit d'actions **communes** (exemple : harmonisation des dispositifs de gestion et déclenchement des procédures d'alerte), soit d'actions **reprenant des dispositifs en vigueur de l'un ou de l'autre côté de la frontière** (exemple : le dispositif français des vignettes Crit'air décliné à Genève ; ou inversement la mesure genevoise de contrôle des installations des appareils de chauffage transposée côté français) ;
- des actions en cas de **pics** de pollution (exemple : gratuité des transports) et des actions **pérennes** (exemple : urbanisme, mobilité, chantiers...) ;
- des actions **volontaires** (exemple : plans de déplacement entreprises, promotion du renouvellement des flottes de véhicules, actions de communication) et des actions **réglementaires** à venir (exemple : circulation différenciée, normes des émissions des cheminées en cas de pic).
- des actions **sectorielles** qui s'attaquent à toutes les sources de pollution et portent donc sur les champs transports / mobilité, résidentiel, activités économiques :
  - o pour les transports et la mobilité, les actions proposées visent à favoriser les solutions alternatives à l'automobile : en expérimentant des voies dédiées au covoiturage aux douanes, en promouvant les initiatives en matière de plans de déplacements des employeurs suisses, en mobilisant les autorités organisatrices des mobilités (AOM), en tendant vers une zone de circulation différenciée qui passe par le déploiement des vignettes Crit'Air en Suisse ;
  - o pour le résidentiel, les actions présentées permettent d'agir sur le mode de vivre (lutter contre le chauffage d'appoint au bois, le brûlage à l'air libre) et le mode de faire (urbanisme, norme qualité de l'air) ;
  - o pour le secteur économique, les actions concernent les chantiers (BTP), ou permettent d'appréhender le site de l'aéroport.
- des actions qui concernent et entraînent tous les acteurs, qu'ils s'agissent des autorités publiques, des collectivités locales, des citoyens, du monde économique et agricole.

Des actions de communication sont également prévues afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Monsieur le Vice-Président précise également que ce programme d'actions ne se substitue pas aux programmes nationaux en vigueur.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES s'attarde sur la question de l'aéroport : le sujet reste difficile à traiter puisque les genevois ne souhaitent pas l'aborder (au motif que la pollution liée aux émissions des avions n'est pas contrôlable).

Monsieur Hubert BERTRAND insiste sur la nécessité de prendre en compte les problématiques liées à l'aéroport étant donné que les principales voies de circulation aériennes passent sur le Pays de Gex et notamment sur la commune de Saint-Genis-Pouilly. En effet, les avions volent à seulement 400m d'altitude. Néanmoins, si cette question doit faire partie des priorités, elle n'en reste pas moins délicate. Il faut effectivement veiller à ne pas attiser la colère de la population en créant un mouvement « anti-aéroport ».

Monsieur Jean DENAIS précise que le Chablais rencontre le même problème. Les élus du territoire se sont donc mobilisés et ont saisi les autorités françaises à ce propos. Dans le cadre des discussions, les représentants de l'Etat ont accepté d'effectuer un certain nombre de simulations (notamment pour évaluer la problématique du bruit) afin de proposer par la suite des solutions concrètes. Le Président ajoute qu'il a découvert que certaines voies de circulation aériennes qui passaient au-dessus du lac, ont été déplacées au-dessus de zones forestières, sans information préalable. Bien que les solutions semblent restreintes, Monsieur Jean DENAIS ajoute que ce dossier est pris en compte par l'Etat français : le Sous-Préfet de Gex porte d'ailleurs le dossier pour l'ensemble des territoires du Pôle métropolitain.

Monsieur Hubert BERTRAND souhaite être associé aux discussions. Monsieur le Président précise que ce sont les élus du Pôle métropolitain qui ont alerté les autorités franco-suisse des répercussions de l'activité de l'aéroport dans le cadre des rencontres du CRFG (Comité Régional Franco Genevois). Ce sujet sera d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour du prochain IPC.

Madame Olga GIVERNET qui assiste à la séance en tant que Députée de l'Ain et ancienne déléguée du Pôle, confirme qu'une commission environnement doit être prochainement mobilisée pour traiter la question de l'aéroport. Elle réunira notamment le Sous-Préfet, des représentants des collectivités françaises ainsi que des représentants de l'Etat de Genève. L'objectif est d'étudier l'impact environnemental de l'activité de l'aéroport. En parallèle, des études sont menées sur l'activité aéronautique dans le cadre PSIA (protocole sectoriel des infrastructures aéronautiques) pour établir des courbes de bruits. Ce travail permettra d'alimenter les réflexions en cours.

Monsieur Christian PERRIOT, qui assure le suivi de ce dossier dans le Chablais apporte des précisions techniques : il explique que le niveau sonore est principalement lié à l'atterrissage des avions. L'aéroport de Genève ne disposant que d'une seule piste et du fait de la croissance du trafic, les avions doivent s'inscrire dans un couloir aérien (le point PETAL - Preliminary Eurocontrol Test of Air/Ground Data Link) avant de pouvoir atterrir. Une modification du niveau d'altitude de ce point peut limiter les nuisances sonores.

Pour conclure, Monsieur Pierre-Jean CRASTES informe le Comité syndical que le programme d'actions qui vient d'être présenté sera soumis à la validation de l'Assemblée lors de la séance du 19 octobre prochain.

## **LANCEMENT DE LA CONSULTATION PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le marché a été lancé le 22 août dernier. Les offres seront reçues jusqu'au 2 octobre prochain. L'attribution du marché est prévue par délibération du Comité syndical le 14 décembre prochain.

## **ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que le premier projet de budget des Assises faisait état d'une dépense globale de 1.3M€ et d'un besoin de financement de l'ordre de 800 000 €. En l'espace de trois mois, les partenaires ont réussi à collecter les engagements permettant de consolider le budget. Le volet financier est donc en cours de stabilisation.

Le programme des 3 jours de la manifestation ainsi que le programme du OFF sont en cours de calage. Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que les Assises sont traditionnellement réservées à un public d'élus et de techniciens spécialistes de la transition énergétique. Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, le Comité de pilotage a choisi d'ouvrir plus largement l'accès à cet événement au grand public.

Le programme détaillé sera présenté au Comité syndical du 19 octobre prochain.

## **POINT N°2 - ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT REGENERO**

La rénovation énergétique constitue un levier du développement économique local et durable, dans la stratégie conduite par le Pôle métropolitain du Genevois français, sur un territoire reconnu Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement de plateformes de rénovation énergétique, proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME, trois collectivités lauréates, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays Bellegardien et Annemasse Agglomération, se sont regroupées pour fédérer leurs moyens et leur organisation. Ces collectivités ont développé le dispositif REGENERO. Adossé à une ambitieuse stratégie de communication, ce dispositif se déploie notamment via un portail numérique, [www.regenero.fr](http://www.regenero.fr), s'adressant à la fois aux

usagers et aux professionnels de l'habitat durable. Le dispositif est conçu pour se développer à l'échelle du Genevois français.

Au travers du dispositif REGENERO, il s'agit de :

- massifier les chantiers de rénovation énergétique sur le territoire et participer à l'effort national en matière d'économies d'énergie ;
- favoriser l'accès aux marchés locaux pour les professionnels et créer de l'emploi local.

Pour ce faire, le territoire a besoin de professionnels qualifiés, en capacité de répondre à la demande croissante des particuliers. C'est pourquoi REGENERO souhaite valoriser prioritairement ceux qui sont labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), en les inscrivant gratuitement dans un annuaire des professionnels qualifiés sur le portail REGENERO.fr. Pour être inscrit, le professionnel doit justifier de sa qualification et signer une charte d'engagement.

Cette charte engage le Pôle métropolitain du Genevois français à valoriser le réseau des professionnels qualifiés et présents sur le territoire. En contrepartie, elle formalise aussi pour le professionnel son engagement dans un dispositif territorial qui l'oblige en matière de développement de ses qualifications et labellisations.

Les engagements pour le Pôle métropolitain sont de :

- promouvoir le professionnel engagé ;
- informer et former le professionnel, en lien avec les partenaires (organisations professionnelles du bâtiment) ;
- favoriser les rencontres entre professionnels ;
- assurer le bon fonctionnement du site REGENERO.

Les engagements pour le professionnel sont de :

- respecter les conditions d'engagement stipulées par le Pôle Métropolitain du Genevois français dans la présente charte (qualité des devis, du travail réalisé, mention RGE...) ;
- contribuer au bon fonctionnement du dispositif REGENERO ;
- assurer un service de qualité ;
- favoriser le développement durable : économie locale et matériaux écologiques.

La charte désengage complètement le Pôle métropolitain de toute responsabilité dans la relation qui s'établira entre le professionnel et son client, par l'intermédiaire de l'annuaire REGENERO.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la charte d'engagement REGENERO à l'échelle du Genevois français, annexée à présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte d'engagement ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que la plateforme téléphonique REGENERO est active depuis mars 2017 et particulièrement dans le Pays Bellegardien. Le premier bilan du salon Réhabitat est positif puisqu'au-delà du taux de fréquentation, ce sont plus de 600 000 € de travaux qui ont été signés par les entreprises qui participaient à ce salon.*

*Fort de ce bilan, le Pôle métropolitain lancera en octobre une campagne de communication sur le dispositif REGENERO afin de mettre en avant les actions qui ont déjà été réalisées, avec une conférence de presse, une visite de chantier ou encore la diffusion d'un kit de communication auprès des communes et intercommunalités. L'objectif de ce support est de permettre aux collectivités locales de relayer l'information auprès de la population notamment à travers les bulletins municipaux.*

## **VII. ECONOMIE**

### **POINT N°1 - GEOFAB DU GRAND GENEVE : REMISE DES PRIX DU 1<sup>er</sup> APPEL A PROJETS ET LANCEMENT DU 2<sup>e</sup> APPEL A PROJET**

*Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Genevois français, l'Université de Genève (UNIGE) et le Canton de Genève, accompagnés de nombreux partenaires techniques et institutionnels, ont lancé en avril dernier le dispositif Géofab du Grand Genève. L'objectif est de faciliter l'exploitation de « géodonnées » françaises et suisses en sélectionnant et soutenant 24 projets numériques innovants franco-suisse par le biais de 4 appels à projets s'étalant sur 2 ans. Il souligne le caractère innovant de ce projet et la forte mobilisation qu'il génère.*

*Géofab accompagne donc les entrepreneurs et/ou porteurs de projets lauréats dans leurs démarches sur l'utilisation des géodonnées et le développement de leur service. Selon l'évaluation des dossiers déposés,*

*les lauréats du concours bénéficient d'un accès gracieux aux données numériques géographiques franco-suissees durant 2 ans et de journées d'expertises.*

*Dans le cadre du premier appel à projets qui a été inauguré le 4 avril dernier, 9 porteurs de projets ont été sélectionnés sur 70 dossiers de candidatures téléchargés. Cinq d'entre eux ont été auditionnés le 24 août dernier et ont été retenus :*

- 1 lauréat dans le domaine de l'alimentaire/circuit court,
- 1 lauréat dans le domaine de la production de géodonnées,
- 2 projets dans le domaine du sport outdoor,
- 1 lauréat dans le domaine de la mobilité.

*Parmi les 5 projets, l'application mobile « Tag my food » a particulièrement retenu l'attention du jury. Ce projet est porté par un entrepreneur basé à Bonneville.*

*Monsieur Jean DENAIS précise qu'un 2<sup>nd</sup> appel à projets a été lancé le 14 septembre 2017 dans le cadre de la journée Smart City Day 2017 à l'HEPIA/Genève.*

*Monsieur le Président présente les prochaines échéances des évènements liés à la promotion économique du territoire :*

- 03/10/2017 Table ronde du Grand Genève à la CCIG, Genève
- 12/10/2017 Forum de l'Emploi Transfrontalier à Archamps
- 31/10/2017 Carrefour des Créateurs à Lausanne
- 09/11/2017 Promotion du Géofab au forum SITG
- 10/11/2017 Digital cross Outdoor-Imaginove-OSV-CITIA
- 30 janvier 2018 : Annonce des résultats du 2<sup>nd</sup> appel à projet et lancement du 3<sup>ème</sup> appel à projets dans le cadre des Assises européennes de la transition énergétique

**La séance est levée à 22h15**